



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 39430

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la lutte contre la toxicomanie et les difficultés, notamment financières, rencontrées par les structures qui interviennent dans ce domaine. Il lui demande de bien vouloir faire le point sur les actions conduites pour combattre ce fleau majeur de notre société et sur les moyens budgétaires utilisés pour les financer. Il lui demande aussi quels sont ses projets pour intensifier les actions menées pour réduire les ravages de ce mal.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés de financement des centres spécialisés de soins aux toxicomanes évoquées par l'association nationale des intervenants en toxicomanie. La lutte contre la drogue reste une priorité de l'État comme le rappelle le plan du 14 septembre 1995, qui prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital et la collaboration avec les différents partenaires de santé. L'analyse des mesures nouvelles fait actuellement l'objet d'un examen attentif par ses services. Le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale a confirmé, à l'occasion des XVIIes journées nationales de l'ANIT, qu'aucun gel budgétaire ne serait appliqué sur ces moyens, et que l'intégralité du plan du 14 septembre serait mise en œuvre. Toutes les mesures contenues dans ce plan sont consignées dans la circulaire du 3 avril 1996. Les crédits pour 1996, à hauteur de 50 p. 100 des enveloppes départementales, ont été délégués avec un retard exceptionnel qui a pu pénaliser un certain nombre de centres. Une seconde délégitation de crédits à hauteur de 30 p. 100 est en cours de réalisation, et les crédits seront prochainement disponibles dans les départements.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39430

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2841

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4729